VILLE DE LAVALTRIE

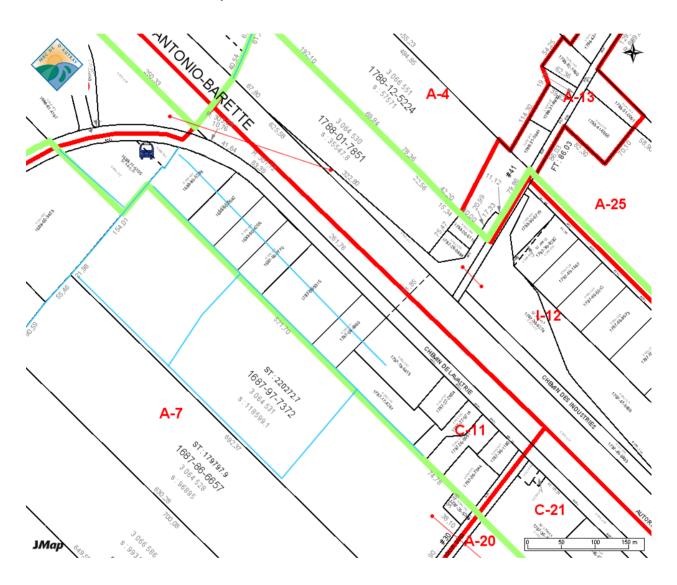
AVIS PUBLIC

Avis aux personnes intéressées par une consultation publique et écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels

Lors d'une séance tenue le 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 110-14-2022 intitulé: Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les entreprises de transport dans la zone C-11.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mars 2022 à 18 h 30, à l'église de Lavaltrie situé au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou le membre du conseil désigné à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

La zone C-11 est illustrée ci-après.



Le projet de règlement, le règlement relatif aux usages conditionnels 110-2008 et le règlement de zonage RRU2-2012 en vigueur, ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés sur le <u>site Internet de la Ville.</u>

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, pendant une période de <u>15 jours</u> suivant la publication du présent avis, soit <u>jusqu'au</u> 4 mars 2022, inclusivement.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie 1370, rue Notre-Dame Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel: greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 17 février 2022.
Marc-Olivier Breault, assistant-greffier